

Dép.26

«Service de Suivis Extérieurs AMAPE »

PRESENTATION DE L'ACTION

Intitulé, ancienneté et lieu d'implantation

L'association des maisons d'accueil protestante pour enfants (AMAPE) date de 1841. L'AMAPE gère dans la Drôme un internat à Crest et un internat à Loriol, un service d'accueil d'urgence à la Laupie, un service de Suivis Extérieurs/SAPMF (Majeurs en autonomie et mineurs en famille) à Loriol.

Institution gestionnaire

Siège Social : AMAPE rue de la Calade 26400 Crest

AMAPE

Service éducatif de Suivis Extérieurs

10 rue du Réal

26270 Loriol

Personne à contacter

Madame Janny

Tel : 04 75 57 87 50

Fax : 04 75 25 50 64

Courriel : adjoint.se@amape.fr

Echelle de l'action (géographique, nombre d'utilisateurs concernés)

Le service est organisé autour de 2 équipes éducatives qui interviennent depuis 2 sites (Loriol et Crest). Le service dispose de 40 places dont le nombre de prises en charge au budget prévisionnel 2015 est de : 8 jeunes majeurs et 32 mineurs. La composition du service s'est modifiée depuis ces dernières années : la proportion de prises en charge majeurs est variable d'une année à l'autre.

A titre indicatif : en 1995 : le service accompagnait : 14 jeunes majeurs et 4 mineurs en famille, en 2002 : 12 JM et 6 M, en 2006 : 8 JM et 10 M., en 2010 : 8 JM et 32 enfants en SAPMF jusqu'à ce jour l'effectif est inchangé.

Il intervient sur un rayon de 20 km environ autour de Loriol (du nord au sud : Sud de Valence et Nord de Montélimar) et de 30 km autour de Crest (dans la vallée de la Drôme soit Est/ouest) ainsi qu'à Privas en Ardèche.

Cadre juridique

Le service dispose d'une double habilitation ASE/PJJ.

Financement

Le financement provient du Conseil départemental. Le prix de journée est de : 60 €.

ELABORATION DU PROJET

Personne(s) ou institution à l'initiative du projet

L'Amape au cours de son histoire a toujours été sensible à l'évolution de la qualité de la prise en charge des enfants accueillis dans les internats dont l'éducation est le cœur des principes éducatifs. Depuis ces mêmes internats les équipes ont continué de réfléchir autour de toutes ces questions qui nous ont amené un jour à proposer la mise en œuvre de ce service de suivis extérieurs.

Critères ayant motivé le projet

L'idée d'un suivi extérieur pour adolescents et jeunes majeurs est née suite à la loi de 1974 sur l'abaissement de la majorité. À cette époque, les enfants étaient placés pour des durées très longues sans réelle révision des situations. Peu préparés à la sortie, l'expérience de l'autonomie était difficile et pouvait se traduire par des échecs, des sentiments d'abandon. Progressivement, il est apparu nécessaire de spécifier et d'organiser l'activité de préparation à la sortie et de suivi de jeunes majeurs, ce qui a donné naissance à un service dit « de suite ».

Références à un projet du même type

L'équipe précise que d'autres associations (MECS) effectuent le même type de travail mais sans que les sources d'influence ne soient explicitées. Il s'agit d'une évolution logique dans la réflexion des prises en charge en internat.

Références théoriques

L'équipe se réfère à l'analyse systémique, à la thérapie familiale, à l'approche analytique et à la victimologie.

Caractéristiques des jeunes

L'accompagnement éducatif dans la globalité du service s'adresse à des mineurs au sein de leur famille et à des jeunes majeurs de 18-21 ans. Pour les jeunes majeurs, ces dernières années il s'agissait majoritairement des sortants des foyers de l'AMAPE. Le service a été interpellé par les juges pour enfants et l'ASE pour accueillir des jeunes d'autres établissements et d'autres départements (notamment de l'Ardèche) ainsi que des jeunes majeurs non connus des services sociaux. Pour les mineurs (16-18 ans), il s'agit principalement d'un public de grands adolescents vivant avec leur mère séparée, ayant des problématiques relationnelles conflictuelles importantes.

Moyens en personnels, financiers, locaux sollicités ou adaptation des moyens existants

1 Directeur Général des Services, 1 gestionnaire et personnel administratif : Commun aux 4 services de l'AMAPE

1 Adjoint de Direction

7.75 Educateurs ETP

1 Psychologue (0,75 ETP)

1 secrétaire ETP

Le service a des locaux autonomes : le siège du service se trouve 7 rue de la République à Loriol avec une équipe éducative et une annexe à Crest pour la seconde équipe.

Objectifs du projet

Le service de Suivis extérieurs a pour mission l'exercice de deux activités principales :

- L'accompagnement des jeunes majeurs à l'autonomie et à l'insertion sociale dont la capacité d'accueil est de 8 places. L'objectif est d'accompagner les jeunes vers l'autonomie afin de renforcer les acquis de la prise en charge antérieure en internat. Il s'agit de consolider des éléments encore fragiles et de développer des actions de prévention auprès des jeunes adultes (sur la citoyenneté, la responsabilité de futurs parents etc....). Par ailleurs il s'agit aussi de permettre à des grands adolescents en famille d'être soutenus et secondés dans la mise en œuvre de leur projet d'insertion sociale ou professionnelle aux cotés de leur famille.

- L'accompagnement des mineurs en famille : SAPMF (service d'Accompagnement Progressif en Milieu Familial) dont la capacité d'accueil est de 32 places (0 à 18 ans) dans le cadre de la protection de l'enfant et du soutien à la parentalité.
- Par ailleurs le service peut réaliser des accompagnements aux Visites Médiatisées au bénéfice des enfants placés sur les internats de l'Amape, dont les parents ne bénéficient plus de droit d'hébergement afin de maintenir le lien familial à l'appréciation du juge des enfants.

Date de des premiers accompagnements majeurs

1987

Date de démarrage officielle de l'action

1994 Concernant l'accompagnement des jeunes Majeurs,

2010 Concernant le SAPMF

GRANDES ETAPES D'EVOLUTION CHRONOLOGIQUE

1983 : une génération de jeunes filles de 16-18 ans doit quitter l'internat en raison de la fin de leur mesure de protection. La seule solution existante est de les orienter vers un service susceptible de les accueillir « l'ANEF (association nationale de l'entraide féminine) », sans qu'il y ait de collaboration de travail avec l'internat. Cela débouche sur des échecs, les jeunes ne comprenaient pas qu'ils puissent être laissés sans soutien à un moment où ils ressentaient le plus le besoin d'un appui. Des solutions d'accompagnement sont alors construites au cas par cas avec le conseil général, avec des montages financiers et juridiques reposant sur la confiance entre les acteurs mais qui restaient peu formalisés.

1992: le service met en place un premier accompagnement global à domicile par l'équipe d'internat, pour une famille de 4 enfants, tout en développant parallèlement des suivis extérieurs de jeunes majeurs.

1994: fixation d'un prix de journée spécifique pour l'action auprès des jeunes majeurs et autorisation officielle du service de suivis extérieurs ; peu à peu le service sera sollicité pour des jeunes majeurs non connus de l'internat

2003 : rédaction d'un premier projet d'accompagnement Jeunes Majeurs

2007 : installation dans des locaux autonomes sur la commune de Loriol

2008 : réactualisation du projet d'établissement et démarche d'évaluation interne

2010 : Mise en place du SAPMF sur 2 sites géographiques : Loriol et Crest

2014 : Réactualisation du projet de service (accompagnement des enfants de moins de 6 ans) et installation dans de nouveaux locaux sur Loriol.

DESCRIPTION DE L'ACTION A CE JOUR

Description de l'action effective

Concernant le service de Suivis Extérieurs, l'action comprend trois volets : un soutien à l'autonomie durant l'accueil en internat, une préparation au départ et un accompagnement à la vie d'adulte autonome. Il s'agit bien d'une collaboration étroite entre l'équipe d'internat et celle du service extérieur pour assurer en quelque sorte un fil conducteur étayant pour le futur majeur. Cet investissement éducatif en amont de la majorité au côté du jeune dans sa préparation et dans l'évolution de son projet aura des répercussions inestimables en termes de temps et de bénéfices pour la suite de l'accompagnement éducatif.

Favoriser l'autonomie dans la suppléance antérieure

Avant même le départ et durant la prise en charge en internat, l'autonomie des jeunes est travaillée en plusieurs axes. L'équipe favorise l'ouverture des jeunes sur l'extérieur (activités, stages, travail saisonnier, camps, expériences d'hébergement en FJT...).

L'équipe cherche également à impliquer le jeune dans la gestion du budget et des tâches quotidiennes.

Avant d'atteindre sa majorité, le jeune est amené à expérimenter un temps d'autonomie pendant sa 17^{ème} année. Sur chacun des internats de Crest/Loriol, un studio indépendant est utilisé pour tester l'autonomie du jeune sur une courte période avec la possibilité pour lui de revenir sur le groupe, en cas de problème.

Préparer et évaluer le départ

De plus, à partir du 17^{ème} anniversaire du jeune, le service de Suivis Extérieurs se met à la disposition des éducateurs d'internat et du jeune pour permettre une prise de recul et mettre en place une procédure de préparation à la sortie en plusieurs étapes. Ces deux mouvements, axés sur les éducateurs d'une part et sur le jeune d'autre part, sont lancés en parallèle pour introduire un tiers dans la relation et préparer la sortie. Il s'agit de signifier qu'il va y avoir séparation.

Trois évaluations sont conduites avant la sortie avec les éducateurs d'internat. La première évaluation, qui réunit l'éducateur référent de l'internat et un éducateur du suivi extérieur, se déroule hors de présence du jeune. Elle porte sur l'histoire familiale du jeune et son évolution. Un point est fait sur le réseau social du jeune (famille élargie, famille nucléaire, réseau amical) pour évaluer avec qui il est encore en lien. Parfois, un voyage est organisé pour permettre au jeune de connaître ses origines. Le jeune a besoin de retourner temporairement dans sa famille pour vérifier la possibilité ou l'impossibilité de la relation. L'éducateur extérieur peut repérer un point à retravailler avec le jeune au niveau de l'internat. Il s'agit d'un temps de passage de relais d'informations importantes qui retrace le parcours du placement.

La seconde évaluation, toujours réalisée en présence de l'éducateur référent et de l'éducateur du suivi extérieur, s'axe sur l'évolution du jeune, ses projets actuels, ses difficultés, dans différents aspects : projet professionnel, questions de santé, tutelle à mettre en route etc... Il s'agit d'évaluer à quelle date le jeune va pouvoir sortir et d'anticiper les démarches à effectuer. Cette évaluation permet de pointer les acquis et repérer les manques. C'est aussi une photographie d'un moment donné qui nous permet de profiler avec le jeune le projet individualisé dont le contenu sera repris dans le contrat jeune majeur. Il nous faut nous appuyer sur ce qu'il sait faire pour mieux l'aider à aborder ses craintes et ses peurs. La mise en situations lui permettra de prendre confiance en lui par l'expérimentation.

La troisième évaluation associe le jeune. Elle a lieu après que le jeune ait fait une demande écrite de contrat jeune majeur auprès de l'ASE ou du juge des enfants. Il s'agit pour le jeune de faire le bilan de ce qu'il a bien ou moins bien vécu durant la prise en charge, afin de libérer la parole, et de rendre la séparation plus aisée. Le cas échéant, la personne qui a été à l'origine de paroles difficiles peut être invitée à cette occasion.

Une quatrième rencontre a lieu au service de Suivis Extérieurs. Le jeune se rend au service. Le service est présenté par l'adjointe de direction au jeune ainsi que les autres possibilités d'accompagnement. Ce temps d'échange vise à repérer les points forts et les points faibles dans la situation, l'évolution du jeune, ce sur quoi il est possible de s'appuyer. Dans cette évaluation, il peut parfois y avoir des différences d'appréhension entre le jeune et l'équipe d'internat. Il s'agit d'identifier la trajectoire à suivre, les objectifs à atteindre.

Cette approche installe le futur majeur dans une dynamique spécifique pour lui permettre de s'approprier un nouvel espace d'élaboration et de cheminement personnel. Il nous faut le considérer comme un adulte en devenir, comme un interlocuteur citoyen en s'appuyant principalement sur les éléments valorisants.

Ce temps préalable, qui dure de 6 mois à 1 an, permet que le relai soit pris par le service de suivi extérieur en s'appuyant sur des éléments construits.

Accompagner à la vie adulte

Plusieurs volets de l'accompagnement à la vie d'adulte peuvent être distingués. On peut les présenter ici dans les grandes lignes. Toutefois, il s'agit pour chaque jeune d'un soutien spécifique individualisé autour de son projet personnalisé.

En ce qui concerne le logement, les jeunes sont installés soit en FJT, soit directement en studio autonome. Le déménagement peut être assuré par les éducateurs d'internat s'il correspond à la date de son départ de l'internat. Le projet professionnel ou de formation est également amorcé par les éducateurs d'internat, ce projet est au cœur du contrat jeune majeur.

Le service de Suivi Extérieur assure un accompagnement dans la scolarité, dans le projet professionnel, dans la relation à l'employeur, dans le développement du réseau relationnel, le

champ culturel et social. L'équipe est beaucoup dans le « faire avec » pour conduire chaque jeune à faire de plus en plus tout seul.

Les actions à mener :

- Développer l'aptitude à effectuer des démarches seul et à organiser son quotidien,
- A tenir un budget et faire des projets,
- A se loger et à vivre de manière autonome,
- A acquérir un statut social soit par le biais d'études, du travail ou de stages : exister dans un projet,
- Se situer comme citoyen ayant des droits et des devoirs.

Cet accompagnement éducatif repose sur l'apprentissage et l'expérimentation. Il offre aux jeunes la possibilité de se mesurer à une adaptation sociale réelle et indispensable qui n'a pu être transmise que partiellement par le milieu familial.

Le déroulement de l'accompagnement est un itinéraire individuel qui se met en œuvre autour :

1° Un accompagnement éducatif de proximité par un référent relayé par l'équipe.

2° Une fonction éducative spécifique de médiation s'attachant à créer du lien social en restaurant l'écoute, le respect et la communication.

3° Une aide financière attribuée et le soutien aux démarches administratives : Mise en place d'une allocation d'entretien mensuelle différenciée en fonction du statut du jeune (scolaire ou apprenti).

4° Des aides financières ponctuelles, autour d'un projet particulier prenant sens dans la prise en charge, peuvent être apportées (à hauteur d'1/3 du montant du projet, 1/3 étant financé par le jeune lui-même et 1/3 par une avance remboursable) pour participer au financement du permis de conduire, d'un ordinateur, d'un voyage. Il s'agit également d'aider le jeune à se constituer une épargne pour anticiper le départ.

L'équipe cherche également à positionner le jeune dans sa citoyenneté, en l'informant sur le recensement, la journée d'appel, les élections, en le sensibilisant sur sa responsabilité d'adulte, son rapport à la consommation. L'équipe vise aussi à faciliter l'accès à la culture et au sport.

5° L'aide à la démarche de travail thérapeutique : Dans un premier temps, l'histoire familiale est laissée entre parenthèses. Prospective, l'action est dirigée vers l'avenir du jeune. Mais il arrive que l'histoire familiale réapparaisse au cours de l'accompagnement. Le jeune peut alors

être mis en relation avec la psychologue du service pour être accompagné dans la mise en place d'une thérapie extérieure.

Cet accompagnement s'effectue dans le cadre du contrat jeune majeur, d'une durée en baisse, en général de 6 mois renouvelables.

Quand la prise en charge se termine, pour les jeunes majeurs dont l'accompagnement prend fin l'équipe éducative du Service de Suivis Extérieurs veillera à signifier cette fin de rencontre par un moment convivial réunissant les personnes choisies par le majeur.

Outre l'accompagnement vers l'autonomie des jeunes majeurs, le Service de Suivis Extérieurs a mis en place dans le cadre du schéma départemental un SAPMF (Service d'accompagnement Progressif en Milieu Familial) suite aux différentes expérimentations du retour en famille des enfants placés sur les internats. Aujourd'hui 32 enfants sont confiés à l'AMAPE dans le cadre d'un placement avec maintien des enfants au domicile des parents (mesures administratives ou judiciaires).

Outils pédagogiques, éducatifs ou de soins utilisés

L'idée était de réinvestir les connaissances et expériences acquises dans le travail éducatif qui prend ancrage au cœur des internats et les faire évoluer auprès des jeunes majeurs en autonomie. . La mise en œuvre des valeurs fondatrices de l'accompagnement éducatif de proximité s'est rapidement mis en lumière dans les pratiques de suivis extérieurs : la disponibilité, l'engagement, la réactivité, l'adaptation à l'emploi du temps du jeune et à sa réalité socio économique.

L'équipe ne travaille pas avec des outils formalisés à proprement dit si ce n'est la mise en place d'un dossier administratif conséquent qui fera la base de travail avec le jeune majeur. L'équipe ne ressent pas le besoin d'un outil plus explicite pour l'évaluation des compétences du jeune par contre elle souhaiterait avoir un outil pour l'évaluation des situations dites à risque.

Professionnels participant à l'action (et autres services)

Participent à l'action le directeur Général des Service, l'Adjoint de Direction, une psychologue clinicienne, des éducateurs spécialisés, des assistants familiaux. Des partenariats sont engagés avec les professionnels de service tels que les missions locales, les lieux d'hébergement (FJT), les médecins, les CMS, l'école, les CHRS. Les partenaires sont régulièrement conviés à des temps de synthèses et consultés régulièrement par téléphone pour améliorer la globalité de la prise en charge du jeune majeur.

Implication des professionnels

Rappelons qu'outre l'action en direction des jeunes accédants à la majorité, le service mène des actions éducatives auprès de mineurs en famille dans le cadre d'un SAPMF. Les professionnels interviennent de manière polyvalente sur toutes les prises en charges confondues.

Chaque jeune est suivi par un référent et tous les éducateurs de l'équipe peuvent intervenir en complémentarité ainsi que pour couvrir aussi la période des congés ou d'absence.

Implication de la hiérarchie et autres institutions

La hiérarchie a une fonction d'impulsion et d'encadrement auprès de l'équipe en garantissant la cohérence des projets personnalisés des enfants accueillis sur le service. Concernant les majeurs accompagnés, elle peut recevoir le jeune pour l'encourager dans ses progrès ou reposer le cadre de l'action si c'est nécessaire en lui redonnant du sens. Pour toutes les situations, l'Adjointe de Direction propose la mise en place du droit de recours lors de désaccord des parents avec l'exercice de la mission.

Elle anime en collaboration avec 2 éducateurs un Conseil de la Vie Sociale depuis l'automne 2015.

L'Adjointe de Direction propose chaque année suite au bilan annuel un travail en commissions suivant les besoins repérés en vue d'amélioration de la prise en charge.

Temps et modalités de régulation en équipe

Outre les temps de réunion d'équipe en présence de la psychologue, une supervision-analyse de la pratique était en place jusqu'en juin 2007, à raison de 3 heures par mois par une intervenante extérieure.

Chaque année, une formation collective interne est mise en place autour des thèmes de : l'accompagnement des enfants à partir du domicile des parents, l'approche de l'aide contrainte, autour des conflits parentaux, le soutien à la parentalité...

Modalités d'entrée dans le dispositif

Jusqu'en 2008, le service s'adressait en priorité aux jeunes (majeurs et mineurs) sortants des internats de l'AMAPE. A ce jour, cela se confirme pour les jeunes majeurs mais le Service de Suivis Extérieurs/SAPMF a acquis ces dernières années sa propre identité. Il est actuellement bien repéré par les juges des enfants et le conseil départemental qui propose directement les études d'admissions par l'envoi de fond de dossier en fonction des places disponibles.

Implication des usagers

- a) Concernant les Jeunes Majeurs : Le service cherche à positionner le jeune en tant qu'acteur dans sa prise en charge. Individuellement, l'équipe souhaite placer le jeune face à sa citoyenneté. L'équipe amène le jeune à trouver des réponses dans son environnement avant de créer d'autres réponses. Elle cherche à favoriser l'aide entre jeunes, en s'appuyant sur leurs complémentarités, en valorisant leurs compétences respectives.

- b) Concernant le SAPMF : mise en place d'un CVS (Conseil de la Vie Sociale) réunissant les parents autour des questions de la vie du service, cherchant l'implication des parents. Le service va chercher aussi leur collaboration pour l'élaboration du DIPIC/PPE.

Amplitude d'ouverture et d'accueil des usagers

Le service est ouvert du lundi au vendredi de 8 h à 20 h et le samedi matin sur RV. Une astreinte éducative propose la continuité de l'action éducative jour/nuit en cas d'urgence à

partir de 20h jusqu'à 8h du matin et WE compris. Chaque éducateur est joignable sur un portable professionnel.

Modalités pour faire connaître le dispositif par son environnement

Le projet d'établissement a été réactualisé en juin 2014 y incluant les autres missions que sont le SAPMF et les visites médiatisées.

Des rencontres régulières ont lieu avec les réseaux de partenaires et les prescripteurs. Une plaquette d'information est proposée ainsi que le projet de service.

.

Place de l'action par rapport au système dans lequel elle s'insère

Le projet du Service des Suivis Extérieurs :

- Accompagnement des jeunes majeurs vers l'autonomie et l'insertion sociale
- SAPMF (Service d'accompagnement progressif en milieu familial)
- Accompagnement éducatif des Visites médiatisées au bénéfice des enfants placés sur les internats de l'AMAPE.

Ainsi que l'actuelle étude d'opportunité pour l'accueil Enfants/parents dans le cadre de la prévention précoce.

Ce service s'inscrit totalement dans les orientations du schéma départemental.

Les demandes d'admission émanent des services de l'Aide Sociale à l'Enfance du département de la Drôme.

Réaménagement ou évolution du projet

Le Service de Suivis Extérieurs comme tous les autres service de l'AMAPE est actuellement dans une dynamique d'auto diagnostique stratégique en vue de la négociation du CPOM.

Autre projet actuel

REGARD DES ACTEURS SUR LE PROJET (regard critique, entraves ou freins au développement, limites de l'action...)

L'équipe souligne que les CJM attribués par les départements (Drôme- Ardèche) sont très courts en temps ce qui crée beaucoup d'incertitudes et d'insécurité pour les jeunes, notamment lorsqu'ils sont engagés dans un projet d'étude ou de formation.

Le service se heurte à la réalité de la situation économique qui fait de cette population très sensible la cible des risques accrus de marginalité : difficulté à trouver un emploi et un mode de logement.

ELEMENTS RELATIFS A L'EVALUATION

L'action a-t-elle fait l'objet d'une évaluation ? Si oui,

Les démarches d'évaluation interne et externe ont été finalisées en 2015.

Auteur

Méthode d'évaluation mise en œuvre

Effets observés,

Conclusions, perspectives dégagées

Points de vigilance

Autres modalités de régulation de l'action (cadre, protocole, rythme...)

Rencontres et partages avec d'autres institutions du département dont l'action est similaire.

Piste en vue d'une évaluation

Il pourrait être intéressant de prendre en compte le point de vue des jeunes dans l'évaluation de la structure.

Modalités d'analyse de la structure

Fiche effectuée le : 13 avril 2009

A partir de :

- analyse de documents transmis par l'association
- visite par deux membres de l'Oned

Mise à jour : 18 février 2016